

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 février 2017

Convocation du 01/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/02/2017.

L'an deux mil dix-sept, le sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GIGNON, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir : de Nicolas DAVIAUD à Roger FRESNEAU
de Dominique GIRARD à Christophe GIGNON

DCM 2017-08

Vente de terrain « Lotissement de la Croix du Jubilé »

Annule et remplace la DCM 2015-39

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer à la baisse le prix du m² du terrain concernant le « Lotissement de La Croix du Jubilé ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité des membres présents le prix des terrains non viabilisés à 16 € HT soit 20 € TTC.

CHARGE le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la vente de ces terrains.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/02//2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/02/2017
Et de la publication, le 14/02/2017

